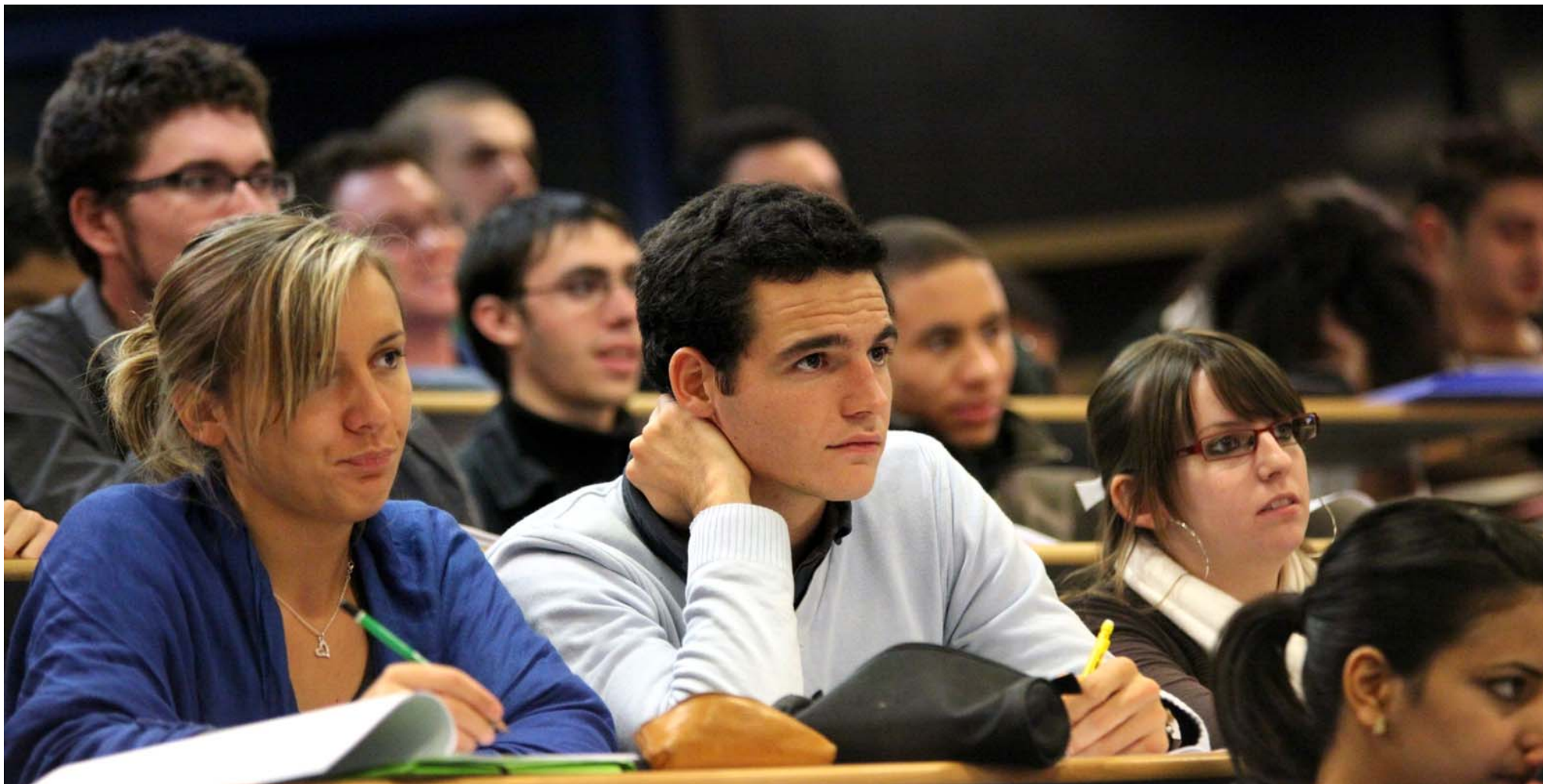






Ce document a été élaboré sous l'autorité du
Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor
1, rue Monge 22 300 LANNION
www.scot-tregor.com

*Photo couverture: Etudiants de l'École Nationale
Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie
(E.N.S.S.A.T.) Droits réservés Lionel LE SAUX*

SOMMAIRE

I > Une ambition et des défis démographiques pour 2020

- 1.1. Viser une croissance démographique ambitieuse mais équilibrée
- 1.2. Développer l'Emploi pour installer nos jeunes au pays
- 1.3. Inventer le « territoire Y »
- 1.4. Valoriser les talents et les richesses humaines
- 1.5. Donner leur place aux plus anciens et aux personnes contraintes

II > Relever cinq défis économiques majeurs

- 2.1. Un pôle technologique à développer et diversifier
- 2.2. Une ambition touristique rehaussée
- 2.3. Un pacte de territoire pour une agriculture performante et durable
- 2.4. Une ambition maritime à réaliser
- 2.5. Une économie résidentielle à conforter

III > Conforter l'attractivité du territoire

- 3.1. Assurer l'ouverture sur le monde du Trégor
- 3.2. Organiser les proximités
- 3.3. Préserver les richesses paysagères et patrimoniales du Trégor
- 3.4. Renouer avec la convivialité des villages
- 3.5. Une commune, une identité paysagère
- 3.6. Développer, diversifier et améliorer le parc de logements

4

4

5

5

6

7

8

8

8

9

9

10

I I

11

12

15

15

16

17

4 > Prendre notre part des grands enjeux environnementaux

- 4.1. Assurer un usage maîtrisé et économe de l'espace 18
- 4.2. Préserver les espaces naturels et agricoles 19
- 4.3. Protéger les habitats et la biodiversité 20
- 4.4. Participer à la reconquête de la qualité de l'eau 20
- 4.5. Prévenir et s'adapter au changement climatique 21
- 4.6. Maîtriser notre empreinte énergétique 21
- 4.7. Réduire notre production de déchets et poursuivre leur valorisation 22

5 > Susciter une dynamique collective pour concrétiser le SCoT

- 5.1. Faire vivre le « territoire apprenant » 23
- 5.2. Evoluer vers des modes de vie durables 23
- 5.3. Initier et participer au développement des outils pertinents 24
- 5.4. Associer les acteurs locaux et les habitants 24
- 5.5. Mesurer l'évolution des pratiques et l'atteinte des résultats 24

I > UNE AMBITION ET DES DEFIS DEMOGRAPHIQUES POUR 2020

Le Trégor souhaite poursuivre son développement démographique, dans le respect de ses équilibres environnementaux et avec le souci d'offrir à ses jeunes les meilleures conditions pour s'installer durablement. Ceux-ci sont le gage de son avenir, de sa capacité d'initiative, des activités économiques et culturelles de demain. S'il atteint les différents objectifs qu'il se donne à travers ce schéma, sa population avoisinera les 90 440 habitants en 2020.

Mais cette ambition devra faire l'objet d'une large mobilisation. Le Trégor voit depuis de nombreuses années sa population vieillir. Cette évolution prend deux formes :

- Un *vieillissement par le bas*, lié à un solde naturel qui ne suffit pas à renouveler les générations et à l'exode de beaucoup de jeunes vers des pôles d'emplois extérieurs.
- Un *vieillissement par le haut*, l'allongement de l'espérance de vie et le solde migratoire élevé augmentant le nombre de personnes âgées et très âgées.

Le territoire veut corriger la première évolution, en développant, diversifiant et équilibrant son Emploi, et en renforçant ses atouts culturels, ses loisirs, ses solidarités. C'est ainsi qu'il permettra à ses jeunes de vivre au pays, et donnera à d'autres l'envie de s'y installer. Il aura en outre à se préparer à la seconde évolution : l'augmentation durable du nombre de personnes âgées va demander une approche nouvelle de l'aménagement, plus soucieuse de leurs contraintes et de leur projet de vie.

Concrétiser ces deux objectifs permettra de donner à chacun sa place dans le Trégor de 2020.

I . I . > Viser une croissance démographique ambitieuse mais équilibrée :

Le Trégor et ses Communes ont l'ambition légitime d'installer de nouveaux ménages, qui renforceront leur niveau de services et concourront à leur dynamisme. Ceux-ci doivent être accueillis dans les meilleures conditions, prendre toute leur part à la vie communale, trouver les équipements et services attendus, renforcer la mixité et la cohésion sociales et générationnelles. Le territoire doit en même temps prendre en compte la finitude de son capital environnemental, composé de ressources qui ne sont pas toutes renouvelables, et sa capacité à supporter les pressions humaines.

Concilier tous ces enjeux a appelé une réflexion sur la capacité d'accueil du territoire. Elle s'inscrit à deux niveaux :

- La capacité d'accueil peut être rehaussée pour répondre à certains besoins nouveaux : santé, famille, logement, éducation, loisirs, mobilités, maîtrise des pollutions. Le territoire doit renforcer ses équipements et services, renouveler ses pratiques d'urbanisme.
- Elle ne peut l'être sur d'autres questions qui appellent plutôt à choisir les objectifs démographiques avec mesure : mobilisation du foncier, des ressources en eau potable, en énergie, etc.

Le Trégor s'est fixé pour ambition d'accueillir près de 10 000 habitants supplémentaires entre 2010 et 2020. Sa population avoisinera alors les 90 440 habitants.

I .2. > Développer l'Emploi pour installer nos jeunes au pays :

Maintenir et installer les jeunes au pays constitue pour le Trégor un objectif majeur, et la condition de son développement. Privé de ses forces vives, des entrepreneurs et des ressources humaines de demain, le territoire ne pourrait prétendre maintenir sa vitalité et son dynamisme.

Pour permettre aux jeunes ménages de s'installer durablement, il convient en premier lieu de remporter le défi de l'Emploi. Cinq challenges sont à relever :

- Augmenter le nombre global des emplois proposés dans une proportion suffisante pour répondre à la croissance démographique,
- Créer des emplois nouveaux dans le domaine de la production, car de nombreux jeunes ne les trouvent pas dans le territoire et s'installent ailleurs,
- Diversifier le tissu économique local pour rendre le territoire moins sensible aux crises industrielles périodiques,
- Veiller à un meilleur équilibre géographique, en confortant tous les pôles d'emplois actuels et en suscitant l'émergence d'un pôle supplémentaire dans la moitié sud, où l'exode est le plus important,
- Poursuivre la structuration des services qui facilitent l'articulation des temps de vie, et permettent ainsi à tous d'accéder à une vie professionnelle.

Cet engagement fort permettra de réduire le rythme de vieillissement de la population, et de maintenir l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation du territoire.

I .3. > Inventer le « territoire Y » :

Le Trégor souhaite étoffer les atouts qui lui permettront de donner envie aux jeunes de 16 à 30 ans – la « génération Y » – de s'installer durablement sur son territoire et de participer à son développement. Si l'Emploi constitue une condition, il n'est pas suffisant.

On observe depuis le début des années 2000 une concentration importante des jeunes Bretons dans les grands pôles urbains régionaux. Rennes, Brest et Vannes sont les trois territoires les plus attractifs. Ces pôles urbains proposent l'ensemble des opportunités recherchées par les jeunes : une offre de formation diversifiée, un gisement d'emplois important et varié, et des équipements et services séduisants, notamment dans les domaines de la culture, des loisirs et du commerce. Ce phénomène s'entretient par lui-même car la présence d'un nombre croissant de jeunes permet à ces villes de développer leurs atouts et de bénéficier d'une image valorisante.

Face à cette tendance lourde, le Trégor a la chance de disposer d'un pôle universitaire intéressant, mais qu'il est indispensable de compléter. Le territoire s'attachera notamment à :

- Soutenir la richesse associative, créatrice de liens, de réseaux d'amitié et d'attachement au pays.
- Développer les équipements et services culturels, sportifs et de loisirs, avec le souci de cultiver nos originalités. Car si le Trégor ne pourra proposer les mêmes opportunités que les grands pôles régionaux, il présente un cadre de vie propice aux activités de plein air et aux sports-nature.
- Favoriser les loisirs et sorties de soirée, très recherchées par les jeunes mais qui font défaut sur le territoire.
- Inciter les jeunes Trégorois à participer activement à la vie publique locale, à travers des conseils de jeunes et des moyens de concertation pertinents. Ceux-ci sont d'autant plus importants que la population locale vieillit. Les attentes des plus jeunes doivent pouvoir être entendues pour que des réponses leur soient apportées.
- Lever les freins liés à la mobilité et au premier logement, particulièrement pénalisants pour les habitants des communes rurales.

I .4. > Valoriser les talents et les richesses humaines :

Le Trégor souhaite développer le premier de ses atouts : la richesse des savoir-faire et des talents de ses hommes et de ses femmes, et leur capacité à s'organiser. Ceux-ci sont essentiels pour relever les défis qu'il se donne et inventer ce qu'il sera demain, ses emplois, ses modes de vie, ses solidarités et ses valeurs.

C'est donc avec une attention particulière que le territoire veillera à :

- Développer et valoriser son excellence technologique :
Le Trégor s'est engagé depuis 1960 dans une aventure industrielle originale, en misant sur l'économie du savoir et l'innovation. Le territoire a développé au cours des années des compétences de pointe, qui permettent à ses entreprises de jouer les premiers rôles sur les marchés mondiaux des télécoms et de l'optique et de se diversifier dans des secteurs émergents. Pour en arriver là, le territoire a su se doter d'instituts de formations supérieures (E.N.S.S.A.T., I.U.T., Lycée Le Dantec), d'un Centre de formation agricole reconnu et de laboratoires de recherche publique atypiques dans un territoire rural mais qui constituent une force à préserver et développer. Le territoire veillera en outre à généraliser l'usage des technologies qu'il invente, et à montrer autant que possible sa culture d'innovation. Celle-ci participe de son avenir industriel et de son image originale.
- Donner à chacun les bons outils pour renouveler ses compétences :
Les secteurs des télécoms et de l'optique sont par nature très évolutifs. Au-delà du seul secteur de l'industrie, ce sont aujourd'hui tous les métiers qui sont concernés par des transformations rapides, ou par la disparition pour certains. Dans ce contexte, la maîtrise et le renouvellement des compétences personnelles apparaît comme le plus sûr moyen pour sécuriser son parcours professionnel, s'adapter aux changements, rebondir dans des activités différentes ou prendre l'initiative de créer son entreprise. Le Trégor doit savoir apporter à ses hommes et à ses femmes une formation tout au long de la vie. Il développera les outils nécessaires, notamment son *Pôle Territoires et Compétences*, une *Maison de l'emploi et de la formation professionnelle* et une offre de formations plus diversifiée qu'aujourd'hui.
- Favoriser l'expression de tous les talents :
Le dynamisme culturel et associatif du territoire traduit lui aussi la richesse des talents de ses habitants et leur capacité d'initiative. Ces talents variés doivent trouver partout à s'acquérir, à se partager et à s'exprimer. Le Trégor prévoira les équipements et lieux adéquats pour permettre les enseignements artistiques et culturels, les échanges et les rencontres de toutes natures. Il renforcera ainsi ses réseaux locaux et ses solidarités.



I .5. > Donner leur place aux plus anciens et aux personnes contraintes :

Le vieillissement de la population constitue un phénomène structurel appelé à durer. Il aura des incidences nombreuses auxquelles il convient dès maintenant de préparer les communes. Car celles-ci se sont aménagées depuis une trentaine d'années dans des formes qui rendent la vie difficile quand survient le grand âge :

- Les villes étalées exigent une voiture pour se déplacer, éloignent des lieux de services et des commerces courants, et génèrent souvent un sentiment d'isolement,
- Le parc de logements est très majoritairement constitué de grandes maisons individuelles, souvent sur des parcelles qui demandent de l'entretien, et compte encore trop peu de logements plus petits et mieux adaptés aux demandes des personnes vieillissantes,
- Les places centrales et squares, propices au lien social et aux échanges, sont souvent manquants dans les plus petites villes,
- Les moyens de transport collectif font défaut, ou ne permettent pas de se déplacer partout.

Des options d'aménagement adaptées doivent être privilégiées dans les domaines de l'habitat, des services de proximité, de la santé, des loisirs et des transports. La réalisation du projet de vie des personnes implique qu'elles puissent rester vivre le plus longtemps possible où elles le souhaitent, grâce à l'adaptation de ces équipements et services à leurs demandes et à leurs contraintes. La capacité d'innovation du territoire sera mobilisée pour inventer des réponses adaptées au vieillissement et aux handicaps.

Cette prise en compte des contraintes de la vie quotidienne doit permettre au Trégor de s'aménager d'une façon qui fasse la place à toutes les personnes en situation de handicap, et pas seulement aux personnes vieillissantes. Les bonnes options sont désormais souvent privilégiées sur le neuf, mais il manque encore une prise en compte globale du handicap dans la Cité.

Les espaces publics sont essentiels dans les communes. Ils favorisent les rencontres, les liens intergénérationnels. Ils font partie du projet de vie des personnes. Du parc urbain à la placette, ils ont tous leur importance.



Le manque de continuité des bancs de repos est l'une des nombreuses difficultés pratiques à surmonter pour les personnes vieillissantes.



2 > RELEVER CINQ DEFIS ECONOMIQUES MAJEURS

Pour poursuivre son développement économique, le Trégor s'engagera sur cinq défis majeurs. Ceux-ci se complètent : les différents secteurs d'activités ont besoin les uns des autres pour exister.

2.1. > Un pôle technologique à développer et diversifier :

Depuis 1960, le Trégor accueille un ensemble d'activités industrielles technologiques de pointe tout à fait originales, qui lui ont permis de développer son emploi et des savoir-faire reconnus mondialement. A côté des télécoms, cœur de métiers de l'industrie locale, se sont développés d'autres savoir-faire technologiques au fil des années. C'est notamment le cas dans des secteurs à forts potentiels comme l'optique, la transformation de la matière et la mécanique de précision. Les entreprises trégoroises y démontrent leurs talents, et sont nombreuses à faire figure de références internationales.

Mais ce dynamisme est fragile. Il repose sur un effort permanent des Collectivités locales pour soutenir la recherche et la formation supérieure, développer les solutions immobilières et foncières adaptées aux demandes, et désenclaver durablement le territoire.

La poursuite de l'aventure industrielle semble passer par le renforcement de ces efforts, la concurrence entre territoires pour attirer les entreprises innovantes étant de plus en plus importante. Le territoire devra savoir :

- Mobiliser des financements accrus pour le soutien à l'innovation,
- Développer et généraliser les usages locaux des technologies inventées dans le Trégor,
- Mobiliser ses savoir-faire et sa capacité d'innovation dans des domaines à fort potentiel, notamment l'éco-habitat, la construction intelligente, et le nautisme durable.

Ces activités industrielles, bien que représentant un volume d'emplois en recul, demeurent essentielles à l'économie trégoroise. Elles apportent des revenus moyens élevés et des ressources fiscales qui confortent les autres secteurs.

2.2. > Une ambition touristique rehaussée :

Le territoire a su développer depuis un siècle des activités touristiques qui génèrent des retombées multiples, directes et indirectes. Au-delà des emplois créés dans l'hôtellerie et la restauration, le tourisme apporte un dynamisme commercial à l'année qui ne serait pas possible sans lui, valorise nos patrimoines naturels et culturels, et contribue ainsi à l'attractivité du Trégor.

De l'avis des acteurs concernés, ces retombées ne sont toutefois pas encore optimisées. Une marge de progression existe, que le territoire souhaite utiliser dans le respect de son authenticité, de ses équilibres environnementaux et de ses valeurs d'accueil et de partage. Le Trégor cherchera notamment à :

- Elargir sa saisonnalité d'accueil, en prenant les initiatives adaptées et en augmentant et diversifiant sa capacité hôtelière,
- Renforcer les points forts du territoire, notamment en valorisant les emblèmes du Trégor et en poursuivant le développement des sports et loisirs nature.
- Attirer et fidéliser de nouveaux publics, notamment la clientèle d'affaires en se dotant d'un équipement d'accueil de congrès ambitieux, répondant aux exigences actuelles, et qui valorise l'image technologique du territoire,
- Valoriser la complémentarité des espaces littoral et intérieur, en structurant des itinéraires qui donnent à voir la richesse et la diversité paysagère et patrimoniale de tout le Trégor.
- Développer l'offre locative dans les communes rurales, qui demeure insuffisante pour fixer les visiteurs et bénéficier des retombées économiques inhérentes.

Un tel projet appelle à la fois des équipements nouveaux et la formalisation d'une stratégie concertée entre Collectivités locales et acteurs du tourisme.

2.3. > Un pacte de territoire pour une agriculture performante et durable :

Le Trégor affirme son ambition à développer une agriculture performante et durable. Cela passe par un engagement renouvelé entre Collectivités locales et profession agricole :

- Les Collectivités trégorroises se doteront d'une stratégie d'urbanisation économe d'espace, qui réduise le nombre des villages à développer et offre une visibilité à long terme des zones protégées et de celles qui sont susceptibles d'être étendues. Elles prendront des initiatives en faveur des filières courtes et à forte valeur ajoutée destinées à développer l'économie agricole locale. Elles favoriseront dans la mesure de leurs moyens le développement de la production biologique.
- La profession agricole poursuivra de son côté le renouvellement de ses pratiques, pour mieux prendre en compte les impératifs environnementaux auxquels le territoire doit répondre.

Ce renouvellement des pratiques agricoles contribuera en particulier à la réussite de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau que se donne le Trégor (4.4).



2.4. > Une ambition maritime à réaliser :

Le Trégor dispose d'un linéaire côtier privilégié, long de cent kilomètres, qui présente une variété et une qualité de paysages reconnue. A tel point qu'il attire chaque année de nouveaux arrivants, qui font vivre une économie résidentielle prospère.

Mais cet espace pourrait être valorisé autrement. La pêche, le mareyage et la conchyliculture demeurent rares, tandis que le nautisme se développe sous la contrainte d'un nombre d'anneaux limité. La fonction résidentielle a progressivement pris le pas sur les usages traditionnels et naturels de la mer. Elle a généré une pression immobilière qui a conduit beaucoup de ménages, jeunes ou modestes, à le quitter.

Le Trégor rappelle la vocation du littoral à accueillir des activités économiques diversifiées. En plus de son ambition à développer ses activités touristiques, il se donne pour objectifs de :

- Favoriser le développement des activités primaires :

Le niveau de développement de ces activités est peu en rapport avec les possibilités du territoire. Pour y remédier le Trégor prévoira les équipements adéquats et garantira la qualité environnementale indispensable à la santé des gisements. Il veillera à se doter des équipements nécessaires à la pérennité des filières.



- Développer un nautisme durable :

Les activités de plaisance créent des emplois de plus en plus nombreux dans le Trégor. Les trente et une entreprises locales sont positionnées sur toute la chaîne de la filière : vente, réparation, hivernage, petit équipement, électronique embarquée, et formation. Le Trégor pèse 25 % des activités départementales et un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros. Le développement de ces activités est toutefois contraint par un nombre d'anneaux et de mouillages insuffisant, et des pratiques souvent peu respectueuses de l'environnement. Le Trégor souhaite s'engager sur la voie d'un nautisme durable en augmentant sa capacité d'accueil, mais de façon raisonnée et en se dotant des équipements nécessaires à un meilleur traitement des impacts environnementaux. Il localisera un espace d'activités dédié aux entreprises de la filière nautisme, pour leur apporter une visibilité et favoriser les synergies propices à leur développement.

- Favoriser le développement des énergies marines :

Les énergies marines apparaissent comme le moyen de développer de l'emploi et d'apporter à la région l'énergie propre et renouvelable dont elle a besoin. La Bretagne dispose de ressources importantes, qu'elle utilise peu. Les premiers projets ambitieux vont toutefois voir le jour. Le Trégor n'est pas directement concerné, mais ils vont permettre une maturation des technologies qui laisse présager un développement rapide. Il conviendra alors de se donner les conditions propices pour accueillir des installations dans le territoire, et contribuer à l'objectif que s'est fixé la France : 3 % d'énergie bleue dans la production totale à l'horizon 2020.

2.5. > Une économie résidentielle à conforter :

La présence d'une population croissante, aux revenus plutôt élevés, et la qualité de son cadre de vie permettent au Trégor de voir se développer de nombreuses activités commerciales et artisanales.

Cette économie résidentielle prend plusieurs formes :

- La côte de Granit rose bénéficie d'une densité commerciale à l'année très élevée, permise par la hausse estivale de la population.
- Le pôle urbain de Lannion a su attirer de grandes enseignes commerciales spécialisées, dont les zones de chalandise portent sur une centaine de kilomètres, et qui ne s'installaient jusqu'au milieu des années 90 que dans des villes plus importantes.
- Les entreprises artisanales sont nombreuses, bien réparties sur le territoire, et proposent des emplois durables. Leur niveau d'activité est fonction du nombre d'habitants mais aussi, pour le secteur de la construction, du niveau de revenus moyen de la population.
- Le commerce alimentaire est concentré à Lannion et sur la Côte de Granit rose, alors que les contraintes économiques de ces activités ne l'exigent pas et qu'elles pourraient être mieux réparties.

Le Trégor souhaite consolider toutes ces activités, qui représentent aujourd'hui les trois quarts de ses emplois, tout en visant quelques évolutions pour les prochaines années :

- Mieux répartir l'offre alimentaire sur le territoire, afin de réduire les déplacements quotidiens et de préserver la qualité paysagère dans certains espaces où elle est malmenée.
- Poursuivre l'accueil de magasins spécialisés en leur apportant les solutions foncières adaptées sur le pôle urbain de Lannion et dans les pôles secondaires.
- S'engager pour dynamiser le commerce de centres-villes en y orientant de façon prioritaire les magasins de moins de 300 m².
- Permettre aux activités artisanales de s'adapter à l'évolution de la demande et aux nouveaux défis environnementaux en développant une offre locale de formations aux techniques nouvelles de l'éco-habitat et de la domotique.

3 > CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le Trégor possède un cadre de vie exceptionnel et reconnu. La notoriété de sa Côte de granit rose et de ses stations balnéaires est nationale, et l'espace intérieur regorge de richesses naturelles et patrimoniales. Le territoire a su compléter cette attractivité naturelle par un ensemble d'équipements et de services complet, diversifié et original pour un territoire à dominante rurale.

Cette qualité de vie nourrit l'attachement des Trégorois à leur territoire, et attire chaque année de nouveaux habitants. Mais elle n'est jamais acquise pour de bon. Elle doit être préservée et adaptée en permanence, en tenant compte des nouveaux goûts, des nouvelles contraintes, des nouvelles opportunités.

Pour conforter son attractivité, le Trégor a besoin de réussir son désenclavement. Il doit aussi garantir à ses habitants la plus grande proximité possible des services courants, dans ses cinq bassins de vie quotidienne et hebdomadaire. Cela passe par le renforcement de cinq pôles secondaires structurants, mais aussi par un aménagement qui renoue avec la convivialité des villages. Le territoire aura encore à développer et à améliorer son parc de logements et, bien-sûr, à préserver et valoriser ses richesses paysagères et patrimoniales. Elles font le lien entre les Trégorois, et la notoriété du pays.

3.1. > Assurer l'ouverture sur le monde du Trégor :

L'accessibilité a toujours constitué pour le Trégor un pari difficile mais essentiel. Situé en dehors des grands axes de communication terrestres, le territoire doit pourtant rester en lien permanent avec le monde, où il exporte ses savoir-faire industriels et d'où il accueille plus d'un million de touristes chaque année. Cela implique la poursuite des efforts de désenclavement, en complétant les moyens traditionnels et en valorisant les communications numériques et virtuelles.

A la variété des besoins des habitants et des entreprises doit correspondre une variété de solutions. Le Trégor cherchera donc à :

- Se positionner à trois heures de Paris par le train, grâce au projet *Bretagne à grande vitesse* (B.G.V.) et à l'amélioration des dessertes T.E.R. Cet objectif implique un investissement sur la ligne Plouaret-Lannion qui permette des navettes plus fréquentes et plus rapides.
- Améliorer la liaison routière Lannion-Brest via Plouaret, qui complètera celle déjà réalisée entre Lannion et Guingamp (R.D. 767). Cet objectif suppose que soient réalisées des voies de contournement de Lannion par le sud, de Ploubezre et de Plouaret. Cette liaison permettra de se rapprocher de Brest, qui constitue un enjeu économique stratégique, de sécuriser les transports de marchandises en délestant la R.D. 786, et de s'inscrire dans le projet de structuration d'une grande métropole d'Iroise à l'ouest de la Bretagne.
- Pérenniser l'aéroport de Lannion, qui permet aux entreprises locales de rallier Paris rapidement et qui contribue au développement touristique du Trégor. Cet objectif passera de toute évidence par une diversification de ses usages.
- Développer une desserte numérique de pointe, et des usages de communication nouveaux inventés à Lannion, qui constituent une solution de désenclavement d'avenir.

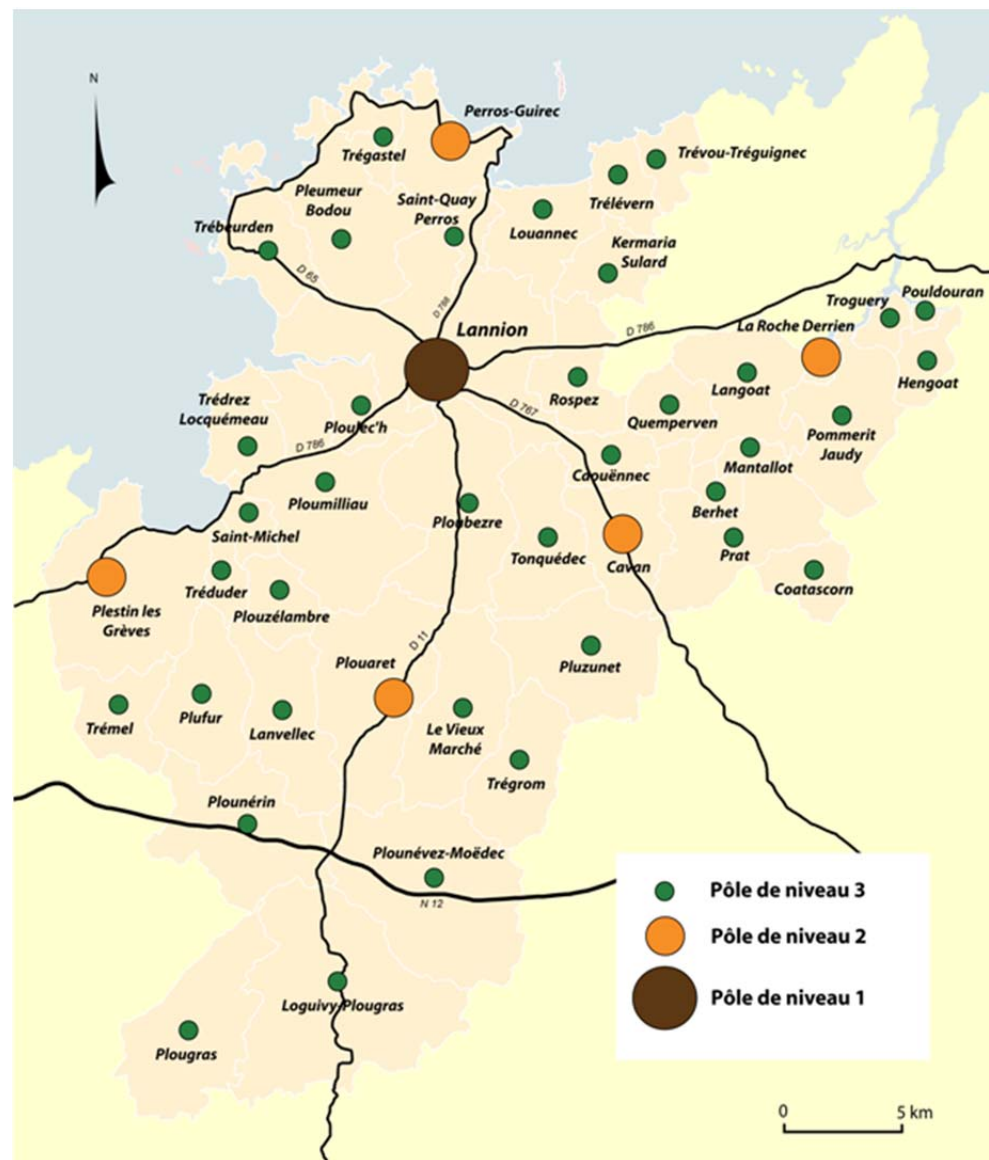
3.2. > Organiser les proximités :

Le Trégor souhaite s'aménager pour permettre à chacun de ses habitants de trouver au plus près les réponses à ses besoins et à ses attentes. Ces proximités sont essentielles pour le lien social, la vitalité des communes et le modèle de développement multipolaire souhaité pour le territoire.

Elles doivent toutefois être organisées en tenant compte des nouvelles demandes sociales et des évolutions technologiques qui modifient la forme des services, des aires territoriales nécessaires à leur viabilité, et de l'objectif général de maîtrise des déplacements. Pour cela, il paraît important de doter plusieurs pôles de fonctions particulières, qui ne pourraient se retrouver dans les plus petites communes mais qui ne doivent pas pour autant être centralisées dans une seule, au risque de perdre la proximité recherchée. Ces pôles participent à l'animation des cinq bassins de vie quotidienne et hebdomadaire du Trégor, viennent former le *Réseau des villes et villages* qui structurera le développement et l'aménagement du territoire.



Le centre hospitalier constitue l'un des services métropolitain les plus importants à développer



Le « Réseau des villes et villages » du Trégor

Le pôle urbain principal de Lannion propose six grandes fonctions, qui ne pourraient être présentes ailleurs et qu'il convient donc de renforcer dans l'intérêt de tout le territoire :

- Le Pôle hospitalier constitue un équipement particulièrement indispensable dans un territoire excentré. Il permet de prendre en charge des besoins variés – médecine et urgences, chirurgie, obstétrique et pédiatrie, rééducation et gériatrie – et permet d'attirer de jeunes médecins généralistes dans les communes avoisinantes.
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publique offrent aux jeunes Trégorois des formations de pointe dans les activités de demain.
- L'Emploi-formation est une fonction de plus en plus importante au regard des évolutions accélérées des métiers et des activités économiques. Le Trégor bénéficiera d'une *Maison de l'Emploi et de la Formation professionnelle*.
- Les grandes enseignes commerciales spécialisées cherchent à s'implanter au cœur de zones de chalandises élargies et dans des pôles urbains de taille suffisante. La capacité de Lannion à accueillir de tels magasins doit être préservée car ils ne s'installeraient pas dans le territoire autrement.
- La technopole a pour siège Lannion, où se trouvent l'ensemble de ses fonctions constitutives et indissociables : entreprises de technologies innovantes, enseignement supérieur, recherche, aéroport, etc. Tout doit être mis en œuvre pour poursuivre son développement.
- L'offre de loisirs et d'activités culturelles est riche et originale dans le Trégor. La présence d'équipements de grande taille ou spécialisés à Lannion est nécessaire pour accueillir certains spectacles qui ne pourraient l'être dans des salles généralistes.

Cinq pôles secondaires ont vocation à apporter eux-aussi des fonctions spécifiques : Plestin-les-Grèves, Plouaret, Cavan, La Roche-Derrien et Perros-Guirec. Ces pôles sont très différents mais ont en commun de pouvoir apporter les équipements et services suivants dans leurs bassins de vie :

- Une diversité commerciale et artisanale suffisante pour que chaque habitant puisse satisfaire ses besoins quotidiens dans un rayon de dix kilomètres.
- Les services nécessaires à l'articulation des temps de vie, notamment la garde d'enfants et les activités périscolaires.
- Les équipements de loisirs et de sport en direction des jeunes, notamment dans les espaces ruraux qui n'en possèdent pas encore.
- Des maisons médicales permettant d'accueillir des médecins généralistes voire spécialisés, dans un cadre d'activité groupée qui correspond à la demande actuelle des nouveaux praticiens.

Le schéma précisera dans chacun de ces pôles secondaires les services nouveaux à développer. Pour pérenniser durablement toutes ces fonctions, il est important que ces villes grandissent. Pour cela elles veilleront à se ménager des possibilités de croissance urbaine en se montrant particulièrement économes de leur espace.



Dans les trente-huit communes de premier niveau, il convient de :

- Préserver le tissu commercial qui constitue le principal élément d'attractivité et la condition à la vitalité démographique et sociale des communes. Il est possible de généraliser un ensemble de bonnes pratiques d'aménagement et d'animation commerciale qui permettent de préserver le tissu existant et de créer un environnement propice au développement de nouvelles activités.
- Préserver les services publics existants, dont l'éloignement démultiplie les déplacements et affaiblit les communes les plus petites. Les Collectivités locales expriment le souhait que leurs opérateurs participent à l'effort global d'aménagement et d'équilibre du territoire visé par le schéma.
- Rechercher, dans tous ces services privés et publics, l'originalité de l'offre. La différenciation des communes constitue pour elles une opportunité de développement forte.
- Développer des offres de transport collectif vers les pôles secondaires et le pôle principal. Dans les parties les moins denses du territoire, le transport à la demande apparaît comme un moyen adéquat pour répondre aux besoins des Trégois. Faute de pouvoir proposer tous les services partout, il convient de permettre au plus grand nombre de se déplacer vers eux.

Pour satisfaire à l'objectif de maîtrise des déplacements en automobile, cette organisation urbaine servira d'appui à une stratégie de déplacements alternatifs.

Niveau de pôle	Fonctions à développer
Pôle principal	• Hôpital (Urgences et spécialités) • Enseignement supérieur (technologique et agronomique) • Emploi-formation (information et formations) • Grandes enseignes commerciales • Technopole • Grands équipements culturels et de loisirs
Pôles secondaires	• Diversité commerciale et artisanale suffisante pour satisfaire tous les besoins quotidiens • Services favorisant l'articulation des temps de vie • Equipements de loisirs et de sports • Maisons médicales permettant le maintien en milieu rural d'une médecine de ville
Communes	• Tissu commercial, si possible alimentaire et permettant la vie sociale de la commune • Services publics essentiels (Ecoles, postes) • Tout service concourant à l'originalité de la commune



3.3. > Préserver les richesses paysagères et patrimoniales du Trégor :

Si le regard porté par chacun sur le paysage doit beaucoup à son vécu et à ses goûts personnels, il emprunte aussi à la mémoire collective et à l'histoire économique et culturelle des lieux. Les paysages agricoles, les vallées, le bocage serré, les chaos de granit rose et le patrimoine bâti sont ainsi les éléments constitutifs de l'identité trégoroise.

Le parti d'aménagement veillera donc à :

- Préserver les principales perspectives paysagères qui se donnent à voir depuis les axes de circulation. Celles-ci ont vocation à rester ouvertes.
- Favoriser des opérations d'aménagement mieux intégrées dans leur environnement. La qualité de ces opérations crée le paysage de demain, et constitue la trace de notre époque.
- Maîtriser les dynamiques d'évolution du bocage, trop souvent détruit pour faciliter la pratique agricole. Les linéaires n'ont pas vocation à être figés mais lorsqu'ils sont arasés il est important de les reconstituer ailleurs.
- Préserver des richesses patrimoniales parfois négligées. Beaucoup d'éléments sont menacés par l'usure du temps et par l'oubli. Leur mise en valeur est une solution pour les préserver et pour donner à voir ces témoignages de la vie passée.

3.4. > Renouer avec la convivialité des villes et villages :

Le Trégor souhaite renouer avec un aménagement qui favorise le dynamisme des villes et villages, la richesse de la vie sociale, et permette aux habitants de trouver les conditions de vie auxquelles ils aspirent.

Depuis une vingtaine d'années, les lotissements ont permis d'installer de nouveaux ménages et de pérenniser des services dans les communes rurales. Mais en éloignant les habitants des pôles d'emplois, de commerce et de loisirs, cette forme d'habitat a rompu avec les villages denses et chaleureux d'autrefois. Le recours systématique à la voiture a réduit les espaces de rencontres, découpé les lieux de vie des lieux de consommation. Les emprises foncières conséquentes de ces nouveaux espaces ont fragilisé les activités agricoles traditionnelles.

Dans ces nouveaux villages étalés, il est en outre de plus en plus difficile de vivre sans véhicule, lorsque survient le grand âge ou quand les personnes sont concernées par une situation de handicap. La cité n'est pas préparée à la longue période de vieillissement qui s'ouvre. En faisant le choix d'un parti d'aménagement différent, plus concentré, favorable au commerce de proximité et aux circulations douces, soucieux de la qualité des espaces publics et de rencontre, les Communes du Trégor peuvent se revitaliser et renforcer un lien social étioilé.



3.5. > Une commune, une identité paysagère :

Les formes urbaines développées depuis les années 70 ont conduit à une relative banalisation des paysages trégorrois. Que les communes soient rurales ou plus urbanisées, elles ont vu se fabriquer peu à peu un paysage indifférencié, constitué de maisons de lotissement à l'architecture identique, d'espaces publics stéréotypés, de mobiliers urbains homogènes, etc. Ce sont souvent les communes rurales qui ont évolué vers un paysage urbain, perdant pour certaines une partie de leur identité.

Le renouvellement des pratiques d'aménagement induit par les objectifs de maîtrise de l'étalement des communes peut être l'occasion de redéfinir en lien étroit avec les Communes des modèles plus variés, qui respectent la particularité des lieux et permettent à chacune, quelle que soit sa taille, de se différencier.

Cette ambition peut être concrétisée partout, en généralisant la réflexion en amont des projets et en mobilisant des savoir-faire pertinents. Le Syndicat mixte souhaite accompagner toutes les Communes qui le souhaitent dans cette recherche de qualité architecturale et de différenciation.

La diversité des villes et villages participe à la qualité du cadre de vie et à l'attrait du Trégor. Il constitue un objectif à part entière du parti d'aménagement.



3.6. > Développer, diversifier et améliorer le parc de logements :

Le parc de logements du Trégor se caractérise par une forte prépondérance des maisons individuelles sur grandes parcelles, par une concentration du logement social au nord du territoire et à Lannion, des taux de vacances dans l'existant élevés et une progression inquiétante de la part des résidences secondaires. L'offre s'avère dans l'ensemble trop uniforme et paraît devoir être adaptée aux évolutions démographiques, sociales et environnementales.

Les Collectivités du Trégor, à travers les P.L.U. et les P.L.H., s'emploieront à :

- Diversifier le parc en prenant les mesures appropriées. Une typologie des offres à produire sera établie puis périodiquement mise à jour avec les professionnels de l'immobilier. Cette diversité doit permettre de répondre aux nouvelles attentes des jeunes ménages et des personnes vieillissantes, pour lesquelles la maison de lotissement éloignée des services et lourde à entretenir ne constitue plus l'aspiration principale. Elle permettra également de traduire de façon concrète l'objectif de mixité sociale et générationnelle.
- Intégrer dans la production nouvelle de logements les autres objectifs du territoire en matière de gestion économe de l'espace, de renforcement des pôles secondaires structurants, de convivialité des villages, de mixité sociale, d'accessibilité aux personnes présentant des handicaps, et de performance énergétique. Lorsque cela est possible, les nouveaux quartiers pourront s'appuyer sur la trame verte et bleue du Trégor et ainsi proposer des interfaces ville-campagne de qualité.
- Favoriser la réhabilitation des logements vacants, et de manière générale utiliser davantage les opportunités de densification à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes. Malgré le peu d'outils à disposition, les communes littorales chercheront à contenir la progression des résidences secondaires qui contribue fortement à l'étalement urbain.
- Encourager dans la limite de leurs possibilités la construction de bâtiments performants. Ceux-ci sont à la fois nécessaires pour maîtriser la consommation énergétique et ses incidences environnementales, et pour éviter la précarité des ménages les plus modestes, qui seront exposés aux hausses des coûts de l'énergie prévisibles dans les prochaines années.
- Encourager l'innovation dans les bâtiments et dans les formes urbaines, en mobilisant les savoir-faire locaux.



4 >

PRENDRE NOTRE PART AUX GRANDS ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX

La prise de conscience des défis et de l'urgence écologiques appelle une mobilisation de tous pour renouveler les comportements et les pratiques. L'aménagement est l'un des premiers champs interpellés. Les lois *Grenelle I et II* confèrent au SCoT le rôle pivot pour faire évoluer les usages, avec notamment des prérogatives en matière de protection des ressources, de maîtrise et de performance énergétiques, de préservation de la biodiversité et des paysages, de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de la circulation automobile.

Le Trégor souhaite prendre une part active à ces défis, qu'il s'efforcera de retraduire dans son parti d'aménagement et de mettre en cohérence avec ses autres enjeux. Parmi ces priorités environnementales, une attention toute particulière sera portée à la préservation des espaces naturels et agricoles et des milieux, à la reconquête de la qualité de l'eau et à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces défis environnementaux, le territoire souhaite promouvoir une approche dynamique et ouverte, qui n'oppose pas le développement et la préservation mais parvienne à concilier l'un et l'autre au bénéfice des Trégorois. D'aujourd'hui et de demain.

4.1. > Assurer un usage maîtrisé et économe de l'espace :

Depuis une trentaine d'années, le Trégor s'est aménagé selon des logiques qui montrent aujourd'hui leurs limites et qu'il convient de corriger :

- Les espaces agricoles et naturels ont été fortement sollicités. Entre 1985 et 2005, ce sont près de 1 950 hectares qui ont été artificialisés. A ce rythme, plus de 1 000 hectares supplémentaires auront disparu à l'horizon 2020. Les deux dernières générations ont utilisé presque autant de place que les cinquante précédentes, pour répondre à l'engouement pour la maison sur grands terrains et réaliser leurs espaces d'activités.
- Les extensions urbaines se sont développées dans des endroits multiples, enclavant les parcelles et privant beaucoup d'exploitations agricoles de la visibilité à long terme nécessaire à leurs choix d'investissements.
- La côte s'est urbanisée de façon importante, fragilisant le maintien des activités agricoles, et donnant à cet espace une vocation de plus en plus résidentielle. Les contentieux liés à la loi Littoral se sont multipliés, témoignant de la difficile cohabitation entre activités, habitants anciens et nouveaux arrivants.

Pour répondre à ces enjeux, le Trégor privilégiera un parti d'aménagement qui :

- Favorisera un usage plus économe de l'espace, en divisant par deux le rythme d'urbanisation actuel, au moyen de règles précises, en densifiant les enveloppes urbaines et en précisant les conditions d'extension des hameaux.
- Favorisera un usage plus économe de l'espace, en divisant par deux le rythme d'urbanisation actuel dans le domaine de l'habitat, au moyen de règles précises, en améliorant la conception de ses espaces d'activités, en densifiant davantage les enveloppes urbaines et en resserrant les possibilités d'extension des groupements bâtis situés en dehors des agglomérations communales.
- Précisera les conditions du développement des communes littorales, avec le souci de concilier les objectifs de construction de logements nouveaux, indispensables pour maintenir leur population dans un contexte de vieillissement et pour assurer la mixité sociale, de préservation du cadre de vie et de sécurité juridique en clarifiant les notions de la Loi Littoral qui portent à contentieux.

Les parcelles sont très grandes, les voiries larges, les maisons implantées loin de la route, et les parcelles agricoles enclavées. Sur le même espace, il aurait été possible de doubler le nombre de logements sans perte de qualité de vie.



La plupart des communes disposent de parcelles utilisables à l'intérieur de leur enveloppe urbaine, et qui permettraient d'accueillir de nombreux ménages sans étalement.



4.2. > Préserver les espaces naturels et agricoles :

Les espaces naturels et agricoles font l'objet d'évolutions rapides qui peuvent mettre à mal leur rôle de régulateurs des grands équilibres écologiques. Il est donc nécessaire de les préserver et d'adapter nos usages de l'espace pour permettre leur cohabitation harmonieuse avec les zones urbaines.

Le Trégor regorge d'espaces remarquables, qui sont reconnus et bénéficient à ce titre de protections efficaces et durables, grâce à des dispositifs réglementaires (*loi Littoral, Réserve naturelle, sites et monuments classés et inscrits*), à l'acquisition foncière (espaces du *Conservatoire du Littoral, Espaces naturels sensibles*) ou à la conduite d'actions contractuelles (*Natura 2000*). D'autres voient leur intérêt consacré par des inventaires scientifiques (*Z.N.I.E.F.F., Z.I.C.O.*, tourbières d'intérêt régional, sites géologiques remarquables), qui amène la plupart des Communes à les préserver dans leur document d'urbanisme.

A côté de ces espaces remarquables cohabitent des espaces naturels plus ordinaires, susceptibles d'être menacés par l'urbanisation et qu'il convient de mieux prendre en compte dans le parti d'aménagement :

- Les espaces agricoles, supports d'activités économiques et essentiels pour le stockage du carbone,
- Les espaces boisés, dont les haies bocagères, qui jouent un rôle précieux pour la protection des terres agricoles, les circulations de la faune, et le stockage du carbone,
- Les zones humides, dont le recensement est encore incomplet alors qu'elles sont importantes pour la biodiversité et la régulation des pollutions.

La préservation intrinsèque de ces éléments apparaît comme essentielle. Mais le territoire devra aussi préserver et valoriser ses continuités vertes et bleues, car elles permettent les circulations et la richesse de la faune et de la flore, tout en offrant, sur certaines de ses portions, des espaces d'agrément pour les habitants. Une *Structure verte et bleue* viendra préserver durablement ces connexions de milieux et prévoir celles qu'il convient de restaurer.

4.3. > Protéger les habitats et la biodiversité :

Son climat océanique, sa diversité géologique et géomorphologique font du Trégor un territoire aux habitats naturels variés. Les nombreuses espèces végétales et animales profitent d'espaces boisés diversifiés et en expansion, de landes de bruyères et d'ajoncs, d'un bocage encore dense mais malmené, de vallées nombreuses mais parfois insuffisamment entretenues, et de zones humides mieux prises en compte depuis quelques années mais aux fonctions encore insuffisamment reconnues.

La qualité de la biodiversité dans le territoire ne s'apprécie pas à sa seule richesse spécifique, à la diversité des espèces qui y vivent. Elle se mesure également à la viabilité de ses peuplements, à sa diversité fonctionnelle, à la dynamique et à la qualité des milieux, à l'hétérogénéité des espaces et à la capacité à prévenir les altérations mécaniques et les invasions biologiques.

Les Collectivités locales ont un rôle à jouer dans leurs choix d'aménagement et dans leurs modes de gestion de l'espace public pour améliorer cette qualité. Le Trégor s'engage notamment à :

- Améliorer la connaissance des espèces locales et de leur prise en compte,
- Identifier, préserver, valoriser ses principales connexions biologiques, et encourager les communes à les décliner à leur échelle.



4.4. > Participer à la reconquête de la qualité de l'eau :

L'eau constitue la ressource fondamentale, à l'origine de la vie. Sa disponibilité et sa qualité constituent deux objectifs essentiels. Dans le Trégor, les masses d'eau sont à un niveau satisfaisant, mais elles sont touchées par plusieurs pollutions qu'il convient de réduire.

Le phénomène des marées vertes, qui persiste depuis une vingtaine d'années, en est l'un des principaux révélateurs. Il interpelle à la fois sur les pratiques agricoles et sur la qualité du dispositif global d'assainissement.

Les Collectivités locales ne disposent pas de tous les moyens pour résorber ces pollutions, mais elles souhaitent poursuivre et amplifier leurs efforts pour :

- Préserver l'accès à une eau potable suffisante et de qualité. Les ressources connues en eau potable sont suffisantes pour satisfaire les besoins actuels et futurs du territoire. Mais la poursuite de leur détérioration, notamment à l'est du Trégor, aboutirait à des situations de pénuries qu'il conviendra d'éviter.
- Améliorer la performance du système d'assainissement urbain, en visant conjointement l'efficacité des équipements épuratoires, individuels et collectif, et des réseaux parfois négligés.
- Favoriser l'infiltration rapide des eaux pluviales, en améliorant notamment la conception des nouvelles opérations.
- Développer la connaissance des zones humides par la généralisation des inventaires, puis les préserver dans les opérations d'aménagement.
- Préserver le maillage bocager, essentiel dans la régulation des ruissellements et l'épuration de la ressource, en généralisant dans les P.L.U. les mesures à cet effet.
- Améliorer la circulation de la faune aquatique en restaurant les dynamiques naturelles des cours d'eau et assurant un débit minimal.

Notons que les mesures prises par le SCoT devront être compatibles avec celles des *Schémas d'aménagement et de gestion des eaux* (S.A.G.E.) qui concerneront le territoire. Plus encore que le SCoT, cet outil permettra de se donner une maîtrise globale sur le cycle de l'eau.

4.5. > Prévenir et s'adapter au changement climatique :

La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre est l'un des défis collectifs majeur du XXI^{ème} siècle. Il appelle une mobilisation large des citoyens, du monde économique et des territoires pour évoluer vers des pratiques plus vertueuses. Les marges de progrès existent : la part modale des déplacements décarbonés peut être augmentée et la performance énergétique des bâtiments nettement améliorée.

Le Trégor souhaite se donner un parti d'aménagement qui participe à l'effort commun, en tenant compte des caractéristiques du territoire. Il s'attachera à promouvoir les mobilités douces et collectives en :

- Organisant la proximité des fonctions sociales courantes pour prévenir le plus possible les déplacements quotidiens, ainsi que le prévoit l'objectif 3.2.
- Rendant le territoire plus propice aux circulations douces et au transport collectif, par un parti d'aménagement qui généralise les circulations piétonnes entre centres-villes et quartiers résidentiels, place ces derniers à proximité immédiate des premiers, et qui densifie les villages pour qu'ils atteignent à terme les tailles critiques nécessaires à l'organisation de transports en commun.
- Coordonnant avec les autorités organisatrices (A.O.T.) les dessertes proposées afin d'assurer l'intermodalité, les continuités de déplacements et de proposer les réponses les mieux adaptées aux besoins locaux.

Seuls les projets d'infrastructures routières destinés à se rendre plus rapidement à la technopole et à l'aéroport de Brest, qui sont nécessaires pour la vie économique du territoire, seront programmés. Le SCoT ne prévoit pas de voies nouvelles de transit dont l'objet serait de se déplacer plus rapidement à l'intérieur du Trégor, et qui auraient pour conséquence de favoriser l'allongement des trajets quotidiens.

La seconde source de gaz à effet de serre est l'habitat. Le Trégor s'efforcera d'anticiper les futures normes de performance énergétique pour la construction de ses équipements publics et mobilisera sa capacité de recherche & développement dans le domaine de l'éco-habitat.

En partenariat avec l'ADEME, il assurera un suivi régulier et global des émissions de gaz à effet de serre qui lui permettra d'adapter et de renforcer les initiatives du territoire.

Le Trégor doit aussi s'adapter aux conséquences prévisibles du changement climatique. A ce titre il conviendra de maîtriser les prélèvements d'eau et de prendre en compte le risque de submersion marine dans les documents d'urbanisme.

4.6. > Maîtriser notre empreinte énergétique :

Comme toute la Bretagne, le Trégor importe la majeure partie de son énergie. Or il s'est aménagé depuis les années 70 dans des formes qui demandent une quantité de ressources importante : étalement urbain qui génère des pertes électriques en ligne et des déplacements nombreux, bâti à faible performance énergétique, etc.

Le Trégor souhaite maîtriser son empreinte énergétique globale en :

- Privilégiant dans l'avenir une plus grande sobriété énergétique dans sa consommation, objectif qui appellera un certain nombre d'évolution des choix et des pratiques d'aménagement. Des champs d'action comme l'éclairage public et l'optimisation des réseaux paraissent d'ores et déjà pouvoir redoubler efficacement l'élévation programmée des normes thermiques dans l'habitat.
- Visant l'objectif d'atteindre les 20 % d'auto-production, grâce au développement des énergies renouvelables, photovoltaïques, marines, éoliennes et issues de la filière-bois. La technopole s'investira dans la mise au point des réseaux énergétiques intelligents (*smartgrids*), qui sont indispensables pour donner, demain, leur pleine mesure aux énergies renouvelables.

Le schéma prévoira les mesures adaptées pour relever ce double défi, et prendre sa part des objectifs nationaux et internationaux en la matière. Le développement des énergies locales constitue en outre un gisement d'emplois intéressant pour le Trégor.



4.7. > Réduire notre production de déchets et poursuivre leur valorisation :

L'évolution des modes de vie et la croissance démographique importante ont contribué à une forte hausse de la production de déchets depuis le début des années 90. Des solutions techniques d'élimination ont dû être trouvées pour endiguer ces stocks, notamment l'usine d'incinération de Pluzunet et plusieurs plateaux de valorisation. Cette réponse est toutefois imparfaite et demande que soit développée une politique de réduction de la production en amont et de revalorisation des déchets en aval.

Le territoire se donne comme objectifs de :

- Participer aux efforts de sensibilisation des habitants à la maîtrise de la production de déchets,
- Perfectionner le développement des filières de valorisation, de sorte que sa croissance démographique future ne nécessite pas d'équipement d'élimination supplémentaire.



5 >

SUSCITER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR CONCRETISER LE SCOT

La mise en œuvre des dispositions du SCoT et le renouvellement des pratiques actuelles de l'aménagement induites par les nouveaux objectifs environnementaux nationaux et internationaux constituent pour beaucoup de Collectivités locales une rupture culturelle. Le Syndicat mixte se donne pour objectif de les accompagner au plus près, en lien étroit avec ses E.P.C.I. et en mobilisant toutes les compétences du territoire. Cela passera par le partage d'expérience et de savoir-faire mais aussi, pour donner toute sa mesure au projet de territoire, par le développement d'outils d'aménagement nouveaux.

5.1.-> Faire vivre le « territoire apprenant » :

L'aménagement, tel qu'il évolue et est appelé à évoluer encore, devient un exercice complexe. Il suppose de mobiliser un nombre croissant d'acteurs et de savoir-faire, d'anticiper avec clairvoyance les évolutions sociales et économiques, de mesurer les incidences qu'elles auront sur l'espace, de viser dans chaque opération des objectifs pluriels et qui paraissent parfois difficiles à concilier.

Le Syndicat mixte s'emploiera à faire vivre un réseau souple d'échanges entre les Communes et E.P.C.I. de son territoire visant à :

- partager et enrichir les connaissances de chacun sur les grandes évolutions des modes de vie des habitants, de leurs attentes, de leurs comportements commerciaux, de leurs déplacements, etc.
- partager les expériences pratiques, les réussites et les erreurs des uns permettant à tous de progresser, de capitaliser un savoir-faire local,
- observer de façon rigoureuse l'évolution des territoires proches, de leurs pratiques, des incidences possibles sur le Trégor, ou des bonnes idées à reprendre.

Dans ce « territoire apprenant », tout le monde progresse ensemble et regarde le changement non plus comme une difficulté mais comme une opportunité. C'est dans sa capacité à résoudre des problèmes nouveaux que s'exprime l'intelligence d'un territoire.

5.2.-> Evoluer vers des modes de vie durables :

La concrétisation des objectifs environnementaux est un pari complexe, que les Collectivités locales ne pourront relever seules. Il sera indispensable de modifier un certain nombre de comportements individuels, dans les façons de se déplacer, de consommer, de produire et gérer ses déchets, de se loger... pour évoluer vers des modes de vie durables. Le SCoT ne peut s'arrêter à prévoir des infrastructures, des équipements, car ceux-ci n'auront de réelle portée que s'ils sont utilisés.

Ce pari collectif va appeler un renouvellement des modes de réflexion et de mobilisation des acteurs et des habitants. Il implique d'inventer de nouveaux outils, moins institutionnels, plus pédagogiques et stimulants. Ils permettront de construire avec les habitants une culture commune du développement durable. D'ores et déjà, les calculateurs d'empreinte écologique, les cafés-paysage dans les communes, et les conseils de jeunes apparaissent comme des idées pertinentes.



5.3. > Associer les acteurs locaux et les habitants :

Le parti d'aménagement proposé dans ce SCoT implique d'associer de façon beaucoup plus proche les acteurs locaux et les habitants. Ceux-ci ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs :

- Pour favoriser les reports modaux de la voiture vers les transports collectifs et les déplacements doux, il est nécessaire de sensibiliser les habitants et d'améliorer les interconnexions entre services proposés. A cet effet le Syndicat mixte réalisera avec les Autorités organisatrices de transport (A.O.T.) un *Schéma multimodal des déplacements*.
- La convivialité des Communes est l'une des priorités du schéma. Pour la développer, il sera très intéressant d'identifier avec les habitants les lieux fédérateurs de la vie sociale : parcs, placettes, commerces, cheminements, lieux de jeux, quais de rivières, etc. Ces « sociotopes » sont les espaces perçus et pratiqués par la population, et méritent un soin tout particulier. La réalisation ou la modification du P.L.U. de la Commune est un moment privilégié pour les inventorier et définir les conditions de leur mise en valeur.
- Pour développer les pratiques du renouvellement urbain, et permettre aux Communes de réaliser leurs opérations sur les sites les plus pertinents, il sera nécessaire d'engager un dialogue avec les propriétaires fonciers et immobiliers concernés pour qu'ils acceptent de libérer l'usage de leurs biens. Ce travail de négociation constitue un savoir-faire nouveau que les Communes devront acquérir et exercer.
- Soucieux de développer la filière bois-énergie et de gérer avec qualité ses continuités boisées, les Collectivités locales doivent savoir mobiliser des propriétaires nombreux et de natures différentes. Le Syndicat mixte formalisera avec eux une *Charte forestière et bocagère* et animera un réseau souple d'échange.

Le Syndicat mixte pourra développer toute autre initiative pertinente pour concrétiser ses objectifs. Il aura le souci d'utiliser au mieux les outils déjà existants, et de

5.4. > Mobiliser les outils pertinents :

La pleine concrétisation des ambitions du schéma et des principes du développement durable se joue au stade de la conception des opérations, pour lequel il paraît essentiel de renouveler les pratiques actuelles. Les nouveaux quartiers et les espaces d'activités se développent le plus souvent par touches successives ou selon des montages juridiques ordinaires qui privent les Collectivités de vue d'ensemble et de maîtrise.

Les outils existent pourtant, comme les *zones d'aménagement concerté* (Z.A.C.). Ils doivent être davantage utilisés, pour permettre aux Communes de réaliser des opérations de meilleure qualité. Car c'est au moment de la conception que doivent être mobilisées les compétences adéquates : urbanistes, architectes-conseils, paysagistes, éclairagistes, etc. Cet investissement en amont permet d'intégrer aux projets les dispositions nécessaires à leur performance énergétique, à la meilleure gestion des eaux possible, à l'optimisation de l'espace, à la qualité architecturale et paysagère, etc. Tous les objectifs du SCoT se jouent à ce stade. Un tel travail est toujours amorti par les économies qu'il permet, notamment en coûts de réseaux et de voiries.

A l'échelle territoriale, la formalisation d'une stratégie foncière permettra aux Collectivités de mieux maîtriser les espaces nécessaires à leurs projets et le coût des opérations. Les orientations du SCoT hiérarchisent les secteurs appelés à s'urbaniser, ce qui facilitera ce travail et apportera au territoire une capacité d'anticipation.

5.5. > Mesurer l'évolution des pratiques et l'atteinte des résultats :

Pour atteindre les objectifs que se donnent les Collectivités avec leur SCoT, il est essentiel de mesurer les évolutions de pratiques à intervalles réguliers et sans attendre la fin de la validité du schéma, en 2020. Cela permettra d'apporter le cas échéant les corrections nécessaires mais aussi d'entretenir la mobilisation des acteurs.

TABLE DES ILLUSTRATIONS :

Crédits photographies :	Pages :
Lannion Trégor Agglomération	22
Région Bretagne	9d, 17h, 17b, 21
Jean-Pierre FERRAND	19t
Lionel LE SAUX	Couverture
Comité de bassin versant de la Lieue de Grève	23
Stéphane GUIGUEN	20
Bagad Sonerien Bro Dreger	6b

h : haut

b : bas

d : droite

g : gauche

t : toutes les photos de la page

Toutes les autres photographies utilisées dans ce schéma sont la propriété du Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor.